

Gouvernement du Québec

Décret 307-2007, 19 avril 2007

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les ministres nommés ci-dessous soient responsables des régions inscrites en regard de leur nom :

Mme Nathalie Normandeau	Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Mme Monique Gagnon-Tremblay	Ministre responsable de la région de l'Estrie
M. Philippe Couillard	Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M. Jean-Marc Fournier	Ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Benoît Pelletier	Ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec
M. Claude Béchar	Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Mme Michelle Courchesne	Ministre responsable de la région de Laval
M. Raymond Bachand	Ministre responsable de la région de Montréal
M. Laurent Lessard	Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec
Mme Julie Boulet	Ministre responsable de la région de la Mauricie
M. David Whissell	Ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

QUE le présent décret remplace le décret n^o 109-2005 du 18 février 2005, modifié par le décret n^o 100-2006 du 28 février 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47930

Gouvernement du Québec

Décret 308-2007, 19 avril 2007

CONCERNANT l'abrogation de certains décrets relatifs à des ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les décrets n^{os} 925-2003 du 10 septembre 2003, 120-2005 du 18 février 2005, 133-2005 du 18 février 2005, 136-2005 du 18 février 2005 et 12-2006 du 25 janvier 2006 soient abrogés.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47931

Gouvernement du Québec

Décret 309-2007, 25 avril 2007

CONCERNANT la nomination des adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Tony Tomassi, député de la circonscription électorale de LaFontaine à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au premier ministre ;

QUE monsieur Vincent Auclair, député de la circonscription électorale de Vimont à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la vice-première ministre et à la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

QUE monsieur Roch Cholette, député de la circonscription électorale de Hull à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre des Finances et à la présidente du Conseil du trésor ;